



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PME

Question écrite n° 3296

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc attire l'attention de Mme le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat sur l'avenir des PME et PMI. En effet, le précédent gouvernement avait fait des PME, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales sa priorité en matière d'emploi. Il est clair que les petites et moyennes entreprises, seules à même de créer de l'emploi durable, ne sont plus au coeur des préoccupations gouvernementales. Et il lui demande de bien vouloir lui indiquer ce qu'elle entend faire pour faciliter la vie des petites entreprises, poursuivre la simplification administrative et mettre en oeuvre l'urgente réforme de la taxe professionnelle et des impôts sur les sociétés. Enfin, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'elle entend prendre pour faciliter le passage aux 35 heures sans diminution des salaires ni des charges, ce qui serait d'un effet dévastateur pour les petites entreprises, le commerce, l'artisanat et les professions libérales.

Texte de la réponse

Le Premier ministre a confié à Mme le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat la mission de mener en faveur des petites et moyennes entreprises une politique reposant sur quatre piliers : abaissement du coût du travail, renforcement des fonds de garantie et de capital-risque, aménagement du territoire et accès des entreprises à l'information. S'agissant de la fiscalité, les premières mesures déjà adoptées et celles proposées dans le projet de loi de finances pour 1998 constituent bien une amélioration du traitement fiscal des PME. La réforme de la taxe professionnelle n'a pu être abordée dès cette année. Elle le sera l'année prochaine. En ce qui concerne la simplification administrative, plusieurs mesures sont déjà accessibles aux PME, et, tout d'abord, l'unicité de certains documents. Toutefois, la simplification administrative reste un des chantiers prioritaires parmi les missions de soutien au développement des petites et moyennes entreprises que le secrétariat d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat a engagées. A ce titre, M. Dominique Baert, député du Nord, vient d'être nommé parlementaire en mission auprès de Mme le secrétaire d'Etat. Il proposera des mesures destinées à simplifier les procédures en faveur des petites entreprises, notamment concernant la réduction des charges financières dues aux contraintes administratives, et à favoriser un rapprochement entre les entreprises et le service public. Les conclusions devront également prévoir un mode opératoire pour une mise en oeuvre rapide et seront remises le 15 octobre prochain. S'agissant de la réduction du temps de travail, conscient de la diversité des situations, le Gouvernement souhaite mener une concertation large avec les partenaires sociaux et les représentants professionnels, comme avec les syndicats de salariés, pour développer ce projet dans les meilleures conditions. C'est l'un des points essentiels qui sera abordé lors de la conférence nationale sur les salaires, l'emploi et le temps de travail qui s'ouvre le 10 octobre.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3296

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : PME, commerce et artisanat

Ministère attributaire : PME, commerce et artisanat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 septembre 1997, page 3059

Réponse publiée le : 27 octobre 1997, page 3752